

Publication de la tribune libre des élus de « *Agissons Ensemble pour Saint-Rémy* », conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

« Dans sa précédente tribune, la majorité municipale appelait au respect, à la responsabilité et au dialogue. Nous partageons ces valeurs.

Durant la campagne, nous nous sommes efforcés de les appliquer. Nous avons fait le choix de débattre des programmes et d'amener l'idée d'une démocratie participative, sans répondre aux attaques personnelles particulièrement odieuses ni aux rumeurs injustifiées.

Demander des explications, vérifier la conformité légale des actions menées, ce n'est pas « agiter les peurs ». C'est exercer le mandat que les Saint-Rémois (48,47 % des votants) nous ont confié.

Or, force est de constater que nos sept conseillers municipaux sont dans l'impossibilité d'exercer leur rôle. Pour exemple :

- Le règlement du conseil municipal : les questions orales doivent être posées par écrit, 72 heures avant ! Elles sont limitées à 2 ! Elles sont lues par Monsieur le Maire et la réponse donnée par Monsieur le Maire ne donne lieu à aucun débat ! Un one man show !
- Nous avons interdiction de filmer les séances du conseil municipal.
- Il nous est refusé la communication des documents en amont des commissions « de travail ». Ces commissions ne donnent lieu à aucun compte-rendu. Comment travailler ainsi ?

Deux sujets nous préoccupent actuellement :

- Notre club de tennis : le remplacement des équipements sportifs du gymnase de Beauplan par trois terrains de paddle exploités par une société privée (peut-être celle récemment installée à Saint-Rémy ?) interroge sur l'avenir du club, privé de terrain couvert et sur les activités sportives des enfants de J. Liauzun. Pourquoi cette décision sans concertation ?
- Les 52 logements sociaux (studio 17 à 24 m²) prévus en zone inondable sur le terrain de la maison du docteur Legros (coin parking de la poste).
Aucune communication durant la campagne sur ce projet bien avancé : une tromperie par omission !

Pour nous suivre, inscrivez-vous à notre newsletter : www.agissonsensemblepoursaintremy.com »